

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce et TASSIN Michel.

Absents excusés : Messieurs BUCHER Lionel et DE BRUYNE Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 05/01/2024

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Objet : VENTE DE BOIS DE PIN

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a aussi du bois de pin actuellement stocké provenant des OLD lié à la construction du parc photovoltaïque communal.

Les numéros des parcelles exploitées sont les parcelles forestières 13 A et 14 A section WR.

Afin que ce bois de pin issu de ces parcelles soit évacué par l'ONF en même temps que les bois domaniaux, il est nécessaire que la commune autorise la vente du pin.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise la vente du bois de pin actuellement stocké, issu des parcelles forestières exploitées 13 A et 14 A section WR afin que l'ONF puisse l'évacuer en même temps que les bois domaniaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, LES OMERGUES le 02 février 2024,
Le Maire,

Alain COSTE

Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

